

FORMATION DE FORMATEUR NATIONAL RECYCLAGE

Le 17 février 2021

FORMATION EN DEMI-PENSION : 8 places maximum

OBJECTIF : Formation recyclage de Formateur National Initiateur Voile

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

1. **Etre à jour de sa licence FF Voile 2021.**
2. Règlement de votre participation aux frais.
144 € Frais pédagogiques (repas du midi inclus)
3. Etre titulaire de la qualification de Formateur National en cours de validité
4. Justifier de sa présence au colloque régional 2021
5. Justifier de son activité de formateur sur les deux dernières années

DATES ET HORAIRES :

Date : Le mercredi 17 février 2021 de 9h00 à 17h30

Lieu : Nantes

Pilotage du stage : Vincent LE DUAULT / Jean-Michel HERVIEU




***Pour faciliter les échanges de documents, prévoir un ordinateur portable ou à défaut une clé USB.
Venir avec un planning prévisionnel de formation d'AMV***

Fiche d'inscription à retourner au plus tard pour le *1 février 2021* à :

Ligue de Voile des Pays de la Loire
44 rue Romain Rolland - BP 90312
44103 NANTES Cedex 4

Tel : 02 40 58 61 23 / Fax : 02 40 58 61 25

Numéro de déclaration d'activité de formation professionnelle : 524 406 466 44

Renseignements complémentaires : Vincent Le Duault E-mail : vincent.leduault@voilepaysdelaloire.com	 0749845313
--	--



FORMATION DE FORMATEUR NATIONAL RECYCLAGE
Le 17 février 2021

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pièces à joindre au bulletin d'inscription:

Règlement 144€ à l'ordre de la Ligue de Voile des Pays de la Loire.

Le Candidat :

NOM :

PRENOM :

N° LICENCE :

TEL :

E-mail :

Signature du candidat :

Mentions Obligatoires

CLUB ou employeur :

N° SIRET :

ADRESSE de facturation :

CODE POSTAL :

VILLE :

Demandeur mandaté : Nom-Prénom

Fonction :

Fait à :, le

Signature, valant règlement des frais pédagogiques.



Rappel Administratif

En cas de désistement (hors cas de force majeure) intervenant dans le mois précédent l'action, un forfait incompressible de 30 % du total des frais sera retenu. Ce montant s'élèvera à 50% si le désistement intervient dans les sept jours précédant l'action de formation. Au démarrage de la formation, la totalité des frais sera retenue.

Rappel des conditions de prise en charge financière :

Les frais pédagogiques de la formation peuvent être financés par un OPCO pour les salariés des clubs qui cotisent à la formation professionnelle. Numéro de déclaration d'activité de formation professionnelle de la Ligue de Voile : 52440646644.

Pour les salariés des structures municipales ou d'Etat et les clubs employeurs qui ne cotisent pas au titre de la formation professionnelle, l'ensemble des frais restent à leur charge ; en visant la présente fiche d'inscription, ces structures acceptent le coût de la participation de leur salarié dans les conditions fixées ci-dessus.

Frais annexes (hébergement, restauration) :

Les frais de séjour (Hébergement, repas du soir...) doivent être réglés directement auprès de l'hébergeur

L'employeur qui cotise au titre de la formation professionnelle pourra demander la prise en charge des frais annexes qui lui seront facturés en s'adressant directement à l'OPCO auprès duquel il verse sa contribution.